

C. Hmed et S. Laurens, « Les résistances à l'institutionnalisation », in Jacques Lagroye et Michel Offerlé, *Sociologie des institutions*, Paris, Belin, 2010.

Les résistances à l'institutionnalisation

Choukri Hmed et Sylvain Laurens

« Il n'est pas question de nier qu'il existe des dispositions à résister, et une des tâches de la sociologie consiste à examiner sous quelles conditions ces dispositions sont socialement constituées, effectivement déclenchées et politiquement efficaces. » (Bourdieu, 1992 : 59)

L'ordre institutionnel ne s'impose pas sans « ratés » apparents, sans redéfinitions permanentes des modes de légitimation, sans aménagements ou arrangements dans la distribution des rôles prescrits. Dans le sillage de la réflexion-dénonciation menée dès la fin des années 1960 autour des institutions dites répressives (prison, hôpitaux psychiatriques...), de nombreuses recherches ont fait de ce « grain de sable » dans la machine institutionnelle une clef d'entrée privilégiée pour analyser les organisations sociales. Suivant en cela les préconisations de Michel Foucault qui conseillait de prendre « *les formes de résistance aux différents types de pouvoir comme point de départ [et d']utiliser cette résistance comme un catalyseur chimique qui permet de mettre en évidence les relations de pouvoir, de voir où elles s'inscrivent, de découvrir leurs points d'application et les méthodes qu'elles utilisent* » (Foucault, 1992), porter le regard sur ces ratés de l'ordre institutionnel est désormais devenu une des « ficelles du métier » recommandées dans la plupart des manuels (Becker, 1985 [1963]).

S'il est aujourd'hui impossible de prétendre à une compilation exhaustive de cette littérature foisonnante portant sur les « résistances » et « désobéissances » en tout genre – que ce soit en histoire, en science politique,

en sociologie ou encore en psychologie sociale –, c'est bien parce que cette étude des processus de résistance met le doigt sur une dimension centrale de l'institutionnalisation elle-même. Elle dévoile, en effet, dans quelle mesure cette dernière est d'abord et avant tout un processus relationnel et contingent par lequel des normes, des croyances, des pratiques et des formes typifiées d'interactions sociales émergent et se solidifient. Ce processus passe inévitablement, quel que soit le degré d'objectivation de l'institution, par des conflits sur sa légitimité¹ mais aussi sur la nature de la « vérité » qu'elle prétend incarner et qu'elle défend (Lagroye, 2006). Affirmer que l'institutionnalisation ne concerne pas seulement les moments d'émergence signifie que l'institution est tout entière et continuellement soumise au travail de redéfinition de ses membres, en proie aux jeux d'influence et aux tentatives de re-problématisation de sa légitimité². C'est dire que les résistances ne sauraient être cantonnées ni aux institutions « faibles » ni à « l'état naissant des institutions » (François, 1996) mais constituent au contraire un processus consubstantiel et inhérent à toute forme d'institutionnalisation.

Les résistances dont il est question ici sont donc à entendre au sens des processus par lesquels des individus ou des groupes entreprennent de défendre une autre forme d'institutionnalisation, d'autres buts communs et d'autres objectifs, voire tendent à délégitimer l'institution dans l'espace public ou, cas extrême, à la détruire. En ce sens, elles peuvent être définies comme des mouvements individuels ou collectifs qui vont du contournement, de l'évitement ou de la mise à distance des rôles prescrits à la défection et à l'opposition frontale à l'institution, en passant par toute la gamme des comportements confinant à la désobéissance et à l'indiscipline.

En nous fondant sur nos travaux respectifs et sur une série de travaux anciens et récents que nous nous proposons de revisiter, nous tenterons d'appréhender ici trois dimensions centrales des résistances à l'institutionnalisation, qui représentent trois versants d'un même programme de recherche. 1) Nous envisagerons d'abord les conditions d'émergence des résistances individuelles et collectives dans les institutions. 2) Nous montrerons ensuite toute la pertinence de l'hypothèse « goffmanienne » selon laquelle les résistances doivent être interprétées comme la remise en cause de l'ordre de l'interaction. 3) Nous poserons enfin la question de la contribution de ces résistances à la production de l'institution et au maintien de celle-ci, en nous interrogeant notamment sur la façon dont ces résistances rendent visible sa réalité objective – qu'il est possible d'appréhender comme une « vérité » propre et soumise, à ce titre, à des investissements hétéroclites voire antagonistes.

■ 1. Les conditions d'émergence des résistances à l'institutionnalisation

Toute réflexion sur les causes des « résistances » se doit de se tenir à égale distance de deux écueils possibles, qui concourent à obscurcir la compréhension des processus d'institutionnalisation. D'un côté, une mise en récit de l'avènement maintes fois proclamé d'une « crise des institutions traditionnelles » (crise des partis, crise de l'État...) explique tendanciellement les résistances émergentes comme un signe de la « faillite » de l'institution (Dubet, 2002), en minorant le rôle que joue l'interaction permanente d'agents porteurs de dispositions et en ignorant ce faisant une partie non négligeable du processus de coproduction de l'institution. De l'autre, la tentation de réhabiliter « l'individu face à l'institution » limite généralement l'analyse des résistances à un supplément d'âme face à un projet institutionnel fixiste et fait passer au second plan la place occupée par l'institution dans l'espace et dans l'ordre des institutions.

Ces deux mises en récit – qui ne sont que la re-traduction sur le terrain de l'institution de l'opposition factice et ruineuse entre objectivisme et subjectivisme – doivent être délaissées pour élaborer des pistes de recherche qui permettent de dépasser les usages détournés de travaux devenus classiques en sciences sociales et qui sont aisément assignés *a posteriori* à l'une de ces deux positions réductrices. Il faut rappeler, d'une part, que les résistances ne prennent pas toutes la forme d'une crise de reproduction d'une « sociation » instituée et, d'autre part, qu'elles n'ont pas pour seul moteur l'affirmation d'un principe individuel face à l'assignation d'une identité exclusive. Elles trouvent aussi bien leurs fondements sociaux dans l'ajustement constant des rapports entre l'institution et ce que l'on peut nommer « le reste du monde social » (l'institution ne cesse jamais d'en faire partie) que dans la confrontation continue de dispositions individuelles et singulières avec des rôles prescrits.

■ La « fin d'une époque » : la remise en cause des correspondances entre l'institution et un état antérieur des rapports sociaux

Toute analyse des conditions d'émergence des résistances rencontrées par l'institutionnalisation ne peut se départir de celle du rapport toujours changeant de l'institution à la préparation aux tâches productives ou à l'encadrement de l'*hubris*. En ce sens, la réimportation dans une sociologie

de l'institution des questionnements de la sociologie critique des années 1970 prémunit au moins d'un premier écueil : la recherche des « causes » ou des « facteurs » de résistance ne peut jamais se cantonner à l'institution elle-même.

S'il est un intérêt des travaux de sociologie critique, c'est bien d'inciter le chercheur à comprendre de quelle manière l'emprise institutionnelle peut rencontrer des résistances par la simple remise en cause d'une concordance entre un processus d'institutionnalisation et l'état des rapports sociaux. Le travail de Charles Suaud sur la crise des vocations au petit séminaire en Vendée offre un bon exemple de la nécessité de décentrer d'emblée le regard afin de ne pas se limiter aux résistances apparentes (Suaud, 1978). Seul ce décentrement autorise à comprendre les difficultés subites que rencontre l'institution séminariste dans un département qui affiche pourtant jusqu'aux années 1930 des taux d'ordination records et semble bénéficier d'une « *correspondance presque parfaite entre le système des classes sociales locales et les activités religieuses des prêtres* ». Alors que le projet institutionnel séminariste apparaissait en affinité totale avec les normes de la culture paysanne et concourait au maintien d'un ordre social local assuré par l'intériorisation « *de principes d'action, de pensée et de perception religieux identiques* » (*Ibid.* : 26), la crise de reproduction qui touche les sociétés paysannes vendéennes va remettre en cause les modalités pratiques qui assuraient l'ajustement des vocations au projet institutionnel³. De profondes mutations structurelles favorisent la multiplication des possibilités de résistances face à ce processus d'institutionnalisation et modifient durablement la valeur attribuée par une série de groupes sociaux au passage par le petit séminaire.

Ce desserrement de l'emprise de l'institution religieuse sur un monde social en mutation non seulement incite les prêtres à mettre en œuvre de nouveaux dispositifs de recrutement mais surtout transforme en interne le rapport entre l'institution et les « reclus » qui choisissent toujours la voie du séminaire. Comme le souligne Charles Suaud, « *un dépeuplement aussi brutal des séminaires* » transforme « *profondément la manière de se représenter les finalités de l'institution* » (*Ibid.* : 162), d'autant plus que celle-ci se trouve aux prises avec la concurrence croissante d'autres institutions. L'étude des résistances rencontrées par l'institution religieuse en Vendée à compter des années 1960 se doit, en effet, d'intégrer notamment le rôle déterminant de l'école qui, en tant qu'institution concurrente, transforme le « *rendement symbolique et social* » (*Ibid.* : 12) de la formation sacerdotale. Situer le principe de résistance opposé par les individus à l'institution

catholique au seul niveau de la volonté individuelle de se démarquer de l'institution religieuse ferait à l'inverse perdre de vue toutes les transformations générales qui affectent alors le groupe paysan dans son rapport au petit séminaire.

La transposition de ce schème d'analyse à d'autres recherches paraît d'autant plus heuristique qu'elle invite à ne pas se cantonner à l'analyse interne de l'institution ou aux seuls moments de remise en cause apparente du processus d'institutionnalisation. Et pour cause : ces derniers ne sont pas nécessairement la meilleure clef d'entrée pour appréhender les processus de résistance, ainsi que le montre l'analyse des rapports entre l'institution militaire et les appelés du contingent menée par Louis Pinto (1975).

Ce travail désormais classique souligne à quel point les résistances à l'institution militaire les plus décisives ne s'expriment pas réellement à l'occasion de ces rares manifestations de solidarité au cours desquelles les appelés redeviennent maîtres d'eux-mêmes et où le sociologue, en bon ethnographe, peut observer le « relâchement des corps » ou encore ces conversations qui contribuent à réaffirmer son identité propre (« son patelin », « sa vie »). En effet, la crainte de la punition plane sans cesse sur ces comportements qui ne se déploient que de manière interstitielle, dans les moments laissés vacants de l'agenda institutionnel. Les défiances limitées dont font preuve les appelés ne sont donc pas la meilleure entrée en la matière car elles ne constituent, en définitive, que des victoires dérisoires arrachées à l'institution militaire ; lesquelles permettent au mieux d'obtenir une permission ou d'éviter un tour de garde. Elles demeurent au final « *des succès ponctuels et précaires qui ne s'additionnent jamais* » (Pinto, 1975 : 35). Difficile également de qualifier de résistances ces longues saouleries en commun à l'occasion desquelles les appelés racontent leurs prouesses physiques et sexuelles fictives. Louis Pinto préfère y voir des techniques d'hibernation, des moments où « *grâce à la projection d'un moi surpuissant, en imagination seulement, [...] le moi humilié par l'institution se délivre de sa faiblesse* » (*Ibid.* : 38).

Face à une institution à l'emprise aussi démesurée que celle de l'armée, il paraît plus sûr à ce niveau de qualifier de résistances la capacité qu'ont certains individus non pas à habiter l'institution de façon relâchée ou distante mais bel et bien à s'en tenir plus ou moins définitivement à distance, en échappant par exemple chaque année à l'incorporation et au service militaire. Or, faut-il le répéter, ce processus ne saurait « *apparaître par l'analyse interne d'ordre institutionnel* » (*Ibid.* : 21) ; de telle manière que pour l'appréhender, le sociologue doit mobiliser d'autres outils que l'eth-

nographie. Seule une analyse statistique de la composition du contingent donne en effet à l'analyste le moyen de dépasser le discours égalitariste qui justifie l'armée de conscription et, ce faisant, de resituer l'armée dans son rapport au reste de la société : il peut alors montrer, par exemple, que le fait même d'être exempté est plus probable pour les agents issus des classes moyennes ou supérieures que pour les autres⁴. Toutes les interactions internes (conformité ou désobéissance) peuvent ainsi être analysées sous l'angle d'une réactivation de divisions ou d'évaluations sociales ordinaires : l'affectation à certains postes privilégiés ne correspond pas seulement à la conformité aux buts de l'institution, la qualification de « bon soldat » est une retraduction dans le langage militaire des traits caractéristiques de celle du « bon gars », et l'incorporation provoque au final l'interruption d'une mobilité sociale jusqu'ici permise par l'acquisition de capital scolaire.

La réintroduction d'un questionnement plus général sur la reproduction sociale au sein de la sociologie de l'institution permet ainsi de poser simultanément deux types de questions décisives aux processus de résistance. Elle incite à interroger directement le rapport de l'institution étudiée au reste de la société (ce que les sociologues critiques nomment alors le rapport au « système de classe ») mais également son rapport à d'autres institutions et notamment à l'institution scolaire.

L'analyse longitudinale des évolutions sociales ne saurait toutefois suffire pour rendre compte des résistances à l'institutionnalisation. Bien que celles-ci soient bien souvent le pré-requis nécessaire, une moindre emprise institutionnelle ne peut être exploitée en « interne » que par des agents aux dispositions singulières. Il s'agit là d'une deuxième série de questions que pourrait se poser le chercheur à ce stade : ces dispositions sont bien souvent le fruit de socialisations antérieures qui rendent possible et alimentent la confrontation avec l'ordre institutionnel au sein même de l'institution.

■ Le rôle des socialisations antérieures

Les résistances à l'institutionnalisation ne sont pas seulement le produit mécanique de la transformation des rapports entre un système de production ou de reproduction et une institution. Elles sont tout autant rendues possibles par les socialisations antérieures des acteurs qui – occupant un rôle déterminé au sein de l'institution – sont en mesure d'opposer des résistances internes au processus d'institutionnalisation. S'attacher à

décrire la confrontation de ces socialisations au sein de l'institution constitue ainsi le « deuxième moment » de l'analyse.

Dans le prolongement des recherches sur le petit séminaire, Charles Suaud et Nathalie Viet-Depaule ont montré récemment toute l'importance des socialisations passées (comme le passage par la Résistance) dans l'opposition que développent les prêtres-ouvriers de la première génération face à l'Église. Ces derniers trouvent en effet « *dans les temps difficiles de leur jeunesse et de leur formation les raisons fondées d'opposer une résistance à ce qui leur était inculqué ainsi que les conditions d'une mobilisation subjective pour échapper aux fonctions cléricales auxquelles ils étaient promis* » (Suaud, Viet-Depaule, 2004 : 76). De façon analogue, dans son travail sur les mutins de 1917, André Loez rappelle toute l'importance des socialisations passées des soldats qui peuvent, en dépit de leur hétérogénéité, contribuer à expliquer ces résistances à l'institution militaire. Celles-ci ne doivent « *rien à un mouvement pacifiste organisé* » mais mobilisent néanmoins « *plusieurs dizaines de milliers de soldats* » se livrant « *à des actions collectives d'une grande variété, sans organisation préalable* » (Loez, 2006). Plus : les graffitis laissés par les soldats dans les wagons de transport de troupes portent le poids décisif des « *cultures politiques antérieures, qui trouvent lors des mutineries un espace d'expression* » (Loez, 2005 : 41). Loez montre ainsi comment est mobilisée toute la socialisation politique ou syndicale passée du soldat dans ces inscriptions clandestines. Les résistances à l'institution militaire peuvent alors être analysées non pas comme un éclair dans un ciel sans nuage mais comme un moment où « *des représentations souterraines affleurent, à la faveur d'un événement mobilisateur qui redonne un espace d'expression à des discours subversifs, souterrains ou délégitimés par le monopole du discours dominant* » (Ibid.).

À ce stade, les résistances à l'institutionnalisation peuvent être comprises comme l'activation par les individus ou par les groupes de dispositions acquises au sein d'autres institutions ou dans d'autres contextes. C'est ce que suggère le cas des préfets passés par les colonies décrits par Véronique Dimier, qui opposeraient une culture « *anti-bureau* » à la culture « *administration centrale* » (Dimier, 2001). Ces derniers semblent partager de nombreux points communs avec les agents étudiés par Julien Meimon (2005). Issus de la France d'Outre-mer et reconvertis dans le ministère de la Coopération après la décolonisation, ces derniers importent au sein d'une nouvelle institution des dispositions héritées de configurations socio-historiques antérieures et contribuent ainsi à la production d'une institution faiblement centralisée et en permanence « *en quête de légitimité* ». C'est

ainsi que ces derniers, par ce qu'ils « sont », contribuent à « défaire » tout autant qu'à « faire » cette institution. C'est également ce que révèle l'analyse des trajectoires de plusieurs leaders de la « grève des loyers » menée au sein des foyers de travailleurs migrants au cours des années 1970. En réaction contre une institution réformatrice, la Sonacotra – dont le projet originel, né dans les années 1950, est de « civiliser » tout en les contrôlant les ex-Français musulmans d'Algérie –, près de 30 000 résidants étrangers se mobilisent pendant huit ans en refusant de payer la redevance mensuelle et en dénonçant la gestion paternaliste et autoritaire dont ils font selon eux l'objet (Hmed, 2006). Une des dimensions centrales de cette « mobilisation improbable » souligne combien la plupart des leaders du « Comité de coordination des foyers en lutte » ont, en effet, incorporé, au cours de diverses expériences acquises dans leur pays d'origine, un capital militant « indigène » qu'ils tentent de convertir dans le cadre de la « grève ». Au capital militant des soutiens externes de la lutte, « importé », ces entrepreneurs se donnent les moyens d'opposer une résistance longue et coûteuse à une institution d'État, en (ré)activant des réseaux et des modalités de lutte propres aux groupes immigrés présents dans les foyers (Hmed, 2007).

Une logique similaire transparaît des travaux de Bernard Pudal lorsqu'il analyse le P.C.F. des années 1970. Bien qu'on puisse réinsérer l'évolution de ce parti dans un processus plus large de crise de « *reproduction des intellectuels d'institution (prêtres, instituteurs, militants ouvriers communistes)* » (Pudal, 1989 : 280), le travail permanent de « réinvention doctrinale » et d'opposition à l'émergence d'une nouvelle « ligne » que connaît le P.C.F. de l'après-1968 doit également être analysé en tenant compte de l'arrivée de nouveaux militants engagés dans les mobilisations collectives rendues possibles par ce contexte particulier. Ces agents sociaux dont la plus grande partie est issue des classes moyennes ou des fractions intellectuelles des classes supérieures adressent « à leur institution des "demandes" nouvelles en identité politique qui contraignent au travail de reconversion de la sociation partisane » (*Ibid.* : 294-295). Cette confrontation de socialisations diverses « *ne peut pas ne pas "provoquer" (au double sens du terme) les habitus partisans à l'état ancien* » (*Ibid.* : 297). Des résistances de part et d'autre imposent alors un « *travail de redéfinition du présent* », une véritable « *reconstruction conceptuelle du passé de l'institution susceptible d'inscrire le "nouveau" dans la "nature" de l'organisation, dans la fidélité à soi d'une généalogie rebâtie* » (*Ibid.* : 291).

L'apport de l'analyse statistique et critique est indéniable pour comprendre le lien existant entre les résistances émergentes et la transfor-

mation des rapports entre l'institution et d'autres mondes sociaux. Celui de l'analyse prosopographique et des trajectoires des acteurs donne les moyens, en outre, d'expliquer ce que les résistances doivent à l'interaction entre le processus d'institutionnalisation et des socialisations antérieures. Il n'en reste pas moins que l'analyse des résistances ne saurait se tenir éloignée des pratiques concrètes par lesquelles les acteurs mettent en danger l'institution. Dans ces conditions, il est nécessaire d'aborder les dissidences au niveau même des interactions individuelles ainsi que des systèmes d'interactions stabilisées dans lesquelles elles prennent corps. Le travail fondateur d'Erving Goffman s'avère ici incontournable.

■ Les résistances comme remise en cause de l'ordre de l'interaction

Si la contribution d'Erving Goffman à l'étude des institutions est sans doute devenue aujourd'hui, de manuels en précis et autres *digests*, des plus inaudibles, les travaux de ce dernier offrent une série de pistes pour analyser les résistances sur le plan même des interactions et des pratiques des acteurs. Réduit avec le temps à un label d'« interactionniste » qui est loin de lui rendre justice, le sociologue canadien offre en réalité au chercheur une véritable boîte à outils permettant de traiter avantageusement la question de l'émergence des résistances à l'institutionnalisation.

Les adaptations secondaires : un concept pertinent pour aborder les résistances à l'institutionnalisation ?

En forgeant il y a cinquante ans la notion d'institution totale (*Asiles*, 1961), Erving Goffman ne s'est pas seulement livré à une dénonciation des institutions répressives, il a aussi longuement décrit une série de pratiques des reclus, non autorisées et parfois non prévues par l'institution, qu'il qualifie d'adaptation secondaire (*secondary adjustment*).

Dans les institutions totales, des techniques de mortification imposent un contrôle des interactions du reclus avec l'extérieur et suppriment la possibilité d'actualiser certains comportements en s'appuyant sur la « culture présentée » (*presenting culture*) par le reclus au moment de son admission. Face à ces dispositifs institutionnels, les adaptations secondaires représentent pour les internés un moyen de contourner cette

intrusion dans la sphère intime, elles sont « une façon de dominer la tension qui existe entre l'univers domestique et l'univers de l'institution » (Goffman, [1961] 1968 : 110). Ces résistances sont ainsi le seul moyen pour l'individu « de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement » (*Ibid.* : 246) et elles trouveraient leurs fondements dans cette nécessité permanente pour le reclus d'établir des preuves qu'il est « encore son propre maître et qu'il dispose d'un certain pouvoir sur son milieu » (*Ibid.* : 99).

À partir des effets de ces actions sur le projet institutionnel, Goffman distingue, dans un second temps, deux types d'adaptations secondaires selon leur degré de subversion. D'un côté, il existerait des adaptations secondaires

« désintégrantes » (*disruptive adjustments*), produites par des individus ou des groupes qui veulent faire défection ou remettre radicalement en cause le fonctionnement de l'institution. D'un autre côté, il existerait des adaptations secondaires « intégrées » (*contained adjustments*) qui bien qu'éloignées des rôles prescrits, « *ont ceci de commun avec les adaptations primaires qu'elles acceptent les structures institutionnelles existantes sans faire pression pour un changement radical, et [...] peuvent avoir pour fonction évidente d'infléchir des forces qui seraient, autrement, désintégrantes* » (*Ibid.* : 255).

Le choix délibéré d'Erving Goffman de délaisser, dans *Asiles* et ses travaux ultérieurs, les adaptations secondaires désintégrantes pour ne retenir que les adaptations secondaires intégrées, autrement dit de mettre entre parenthèses la question d'un éventuel schisme dans l'institution, s'explique dans la mesure où ce dernier s'intéresse à la question de l'émergence de résistances dans les institutions uniquement afin de poser la question, plus large, du maintien de l'identité sociale face à un ordre institutionnel. Dans beaucoup de manuels ou de travaux, les « adaptations secondaires » sont toutefois devenues avec le temps un équivalent structurel de la notion d'« oppositions », comme si ces dernières apparaissaient naturellement et spontanément en tous lieux⁵. Certes, cette idée d'une réaction « spontanée » des individus face au projet institutionnel est en partie présente dans le propos initial de Goffman. En effet, pour ce dernier les résistances seraient partout et il y aurait là une loi générale : « *dans tout établissement social [...] nous voyons les membres refuser le schéma officiel de ce qu'ils doivent apporter à l'institution et de ce qu'ils peuvent en attendre et, plus profondément, refuser la conception du monde et d'eux-mêmes à laquelle ils sont censés devoir s'identifier* » (*Ibid.* : 358).

Mais il y a toutefois dans le projet sociologique initial de Goffman les clefs pour dépasser ces lois spontanées et pousser plus loin la compréhension de l'émergence des résistances aux processus d'institutionnalisation. Son intuition originale réside, en effet, dans l'hypothèse que c'est dans l'ordre même de l'interaction que se joue la remise en cause de l'ordre institutionnel. Ce sont les pratiques des individus inscrits dans des systèmes d'interactions stabilisés qui contribuent quotidiennement au maintien d'un *ordre social* et ce sont ces mêmes pratiques qui peuvent contribuer à remettre en cause le processus d'institutionnalisation. À ce titre, derrière le terme trompeur et générique « d'interactionniste », le projet intellectuel de Goffman ne plonge pas tant ses racines dans la psychologie sociale de laboratoire que dans les sciences sociales européennes⁶. Comme le rappelle le sociologue canadien lui-même, « *c'est le fonctionnalisme de Durkheim et de Radcliffe-Brown* » qui fut sa principale « *source d'inspiration* » sur ce point⁷. Les résistances individuelles n'intéressent pas Goffman sous l'angle d'un stimulus/réponse au sein d'un laboratoire artificiel, car une interaction ne vaut jamais en soi de façon isolée et doit être analysée plus largement dans la perspective d'une contribution ou d'une remise en cause d'un *ordre de l'interaction*. Comme le souligne en effet Yves Winkin, là où « *pour Parsons, la société possède ses propres mécanismes de régulation, qui maintiennent l'ordre – l'ordre social – [...], pour Goffman, l'interaction possède ses propres mécanismes de régulation qui maintiennent l'ordre – l'ordre de l'interaction* » (Winkin, 1988 : 62). Et c'est bien une réflexion sur les liens entre « ordre de l'interaction » et « ordre social » qui constitue l'ambition sociologique initiale sous-jacente à l'analyse des *adaptations secondaires*.

Erving Goffman analyse principalement les résistances à l'institution dans l'objectif de construire une théorie véritablement sociologique du moi (*self*). Dans la perspective qu'il propose, la tâche qui revient au sociologue ne serait pas seulement de lister des résistances⁸ mais plutôt d'étudier dans

quelle mesure ces dernières contribuent à structurer et à charpenter une identité sociale.

Ainsi, une des pistes offertes par ce projet initial consiste non pas à mobiliser machinalement dans nos recherches la notion « d'adaptation secondaire » pour désigner des remises en cause ponctuelle de la légitimité institutionnelle mais bien à analyser au niveau des interactions tout ce qui contribue au maintien ou à la remise en cause de l'ordre social (sans pour autant renoncer à penser en termes d'espace social, de dispositions et d'interdépendances des mondes sociaux)⁹. C'est cette ambition qui transparaît dans certains travaux récents tels celui de Christophe Gaubert sur les kinésithérapeutes (2006). Ce dernier montre bien comment se limiter à une sociologie des institutions dispensant « une formation » conduit à enfermer le propos sociologique dans une « analyse interne » des écoles de kiné. La reconstitution des schèmes organisateurs de l'apprentissage du métier suppose au contraire d'objectiver dans un même mouvement l'espace des institutions – par où passe chacun des impétrants (écoles, cabinets...) – qui contribuent à la production du corps, et d'appréhender (au moyen de l'enquête ethnographique) les interactions concrètes par lesquelles peuvent émerger les résistances à l'intériorisation d'une position intermédiaire dans l'espace médical ; en l'espèce, l'intériorisation d'un « sens des limites ».

Cette approche, qui impose de ne pas séparer artificiellement le « moment ethnographique » du travail statistique ou archivistique, conduit à faire dialoguer entre elles, tant sur le plan théorique que sur celui des pratiques de recherche, des traditions sociologiques au socle épistémologique différent, en les soumettant à un objectif de connaissance commun. Cette façon de faire affleure dans certains travaux d'historiens qui s'attachent à comprendre les mécanismes institutionnels d'adhésion et de défection. Ceux de Michael Pollak sur les déportées d'Auschwitz sont particulièrement stimulants sur ce point en ce qu'ils font des résistances déployées par les prisonnières une clef d'entrée pour poser la question du maintien de l'identité sociale en situation extrême (Pollak, 1990). Son analyse des tactiques « de détournement » des objets par les prisonnières (la capacité reconnue et valorisée qu'ont certaines prisonnières à récupérer des objets utiles), comme celle du fonctionnement concret du marché noir (le « Canada », dans le langage indigène du camp) montrent la nécessité de prendre au sérieux toutes les stratégies et les pratiques déployées par les acteurs pour réaffirmer une existence propre face au projet concentrationnaire. C'est également le cas de l'étude exemplaire de Christopher R. Browning à propos des « hommes ordinaires » issus du 101^e bataillon de

réserve de l'*Ordnungspolizei* allemande, conduits au massacre de plusieurs dizaines de milliers de Juifs entre juillet 1942 et novembre 1943 (Browning, 2007 [1992]). Si celle-ci est tout entière traversée par la question de savoir ce qui a pu transformer des Hambourgeois de condition modeste en tueurs, Browning – s'appuyant notamment en cela sur les résultats de l'expérience de Stanley Milgram sur la « soumission à l'autorité » (Milgram, 1974)¹⁰ – n'en délaisse pas moins l'interrogation centrale qui est de comprendre comment « seule une minorité de [policiers] non-conformistes a su se ménager un enclos, sans cesse menacé, d'autonomie morale » au cours des massacres (Browning, 2007 : 198). « Résister » à la routinisation de la tuerie de masse en contexte de guerre consiste pour cette minorité à inventer toute une gamme de comportements qui correspond à ce que Browning nomme des « stratégies de la distance » (*Ibid.* : 202) – distance à l'égard des chefs mais aussi à l'égard des espaces d'exécution. La « planque » – pratique répandue qui consiste à se cacher dans les bois hors de la vue des hommes du bataillon et à se soustraire aux ordres des officiers – est loin d'épuiser l'ensemble de ces stratégies. C'est ainsi qu'une minorité de policiers a recours à d'autres formes d'« esquive », moins ouvertement rebelles et donc plus facilement « tenables » : certains épargnent volontairement leurs victimes en tirant en l'air (*Ibid.* : 185 et 203) ou en ratant délibérément leur cible (*Ibid.* : 121), d'autres engagent une conversation avec les condamnés (*Ibid.* : 120) ou les préviennent de l'imminence d'une opération (*Ibid.* : 164). Certains, sans se cacher, restent à l'arrière-plan des opérations (*Ibid.* : 202) ou « traînent les pieds autant qu'ils peuvent » pour s'y rendre (*Ibid.* : 118), d'autres ne se portent jamais volontaires pour participer aux pelotons d'exécution ou font explicitement état de l'aversion que leur inspirent les massacres (*Ibid.* : 200).

En replaçant l'institution dans le système plus large qui la relie à d'autres institutions, en étant attentif aux modalités d'incorporation par les individus de « dispositions à la résistance », mais aussi en redonnant toute son épaisseur sociologique à la notion « d'adaptation secondaire », il devient possible de restituer les processus de résistance à l'institutionnalisation au plus près de la *praxis*. Il reste néanmoins à clarifier un point essentiel de ce programme de recherche : le fait que le processus d'institutionnalisation soit un processus continu doit en effet conduire à ne pas considérer les résistances comme un aboutissement ou une « maladie infantile » de l'institution mais bien plutôt à rechercher en quoi elles contribuent, comme par une forme de ruse de la raison, à la production de l'institution et, au-delà, à la mise au jour de sa « vérité ».

■ 2. Les résistances comme contribution à la production de l'institution et comme révélateur de sa « vérité »

Comme le souligne Erving Goffman, un agent qui se contente de produire des adaptations primaires peut s'avérer gênant pour l'institution, à tel point que la conformation parfaite au projet institutionnel – embrasser « ses buts avec trop de chaleur » (Goffman, [1961] 1968 : 249) – peut potentiellement devenir mortifère pour l'institution elle-même. Un projet de recherche original pourrait se donner pour objet ces agents dont les comportements sont à ce point ajustés au projet institutionnel qu'ils parviennent ce faisant à perturber le fonctionnement de l'institution : policiers trop zélés ou surveillants de collègue tatillons, agent des impôts instruisant chaque dossier... Version inversée du projet foucauldien, une telle perspective soulignerait « en creux » à quel point les résistances concourent à la production continue de l'institution en participant à la redéfinition permanente et nécessaire de l'institué.

■ Les résistances comme contribution à la production de l'institution

Cette contribution est tout autant visible dans les institutions les moins formalisées que dans les organisations en apparence les plus codifiées et les plus réglementées. C'est notamment ce qui transparaît de l'étude du fonctionnement de l'administration des étrangers en France dans les années 1960 et 1970. Dans un univers bureaucratique, censé être régi par l'idéal de conformité aux règlements, une analyse des pratiques concrètes des hauts-fonctionnaires chargés de la gestion de l'immigration, met au jour dans quelle mesure les « doutes » ou les « entorses » à la règle sont tout à la fois possibles, anticipés et intégrés quotidiennement à certains processus décisionnels (Laurens, 2006). Alors que la légitimité bureaucratique s'est construite historiquement par la relégation des émotions et des opinions « personnelles » dans l'espace « privé », faire de l'idéal légal-rationnel – promu par l'institution – la réalité totale des interactions à l'intérieur de l'État reviendrait dans ce cas à méconnaître une réalité où des espaces d'expression subsistent. L'analyse des dossiers des travailleurs immigrés bénéficiaires du dispositif de l'aide au retour (1977-1981) montre tout particulièrement comment des considérations morales ou « privées » peuvent entrer en jeu dans le travail administratif. Comme l'atteste la consultation des notes informelles ou des mots griffonnés subsistant parfois dans les archives, l'expression d'un *for intérieur* n'est jamais totalement

disqualifiée dans les interactions propres à l'instruction des dossiers. Loin d'être placés dans des institutions prescrivant à chaque instant une façon d'être et de penser, les agents des ministères disposent parfois de suffisamment de marge de manœuvre pour que puissent être exprimées des remarques personnelles dans le cadre d'échanges internes et semi-privés. Ces « *dissidences licites* » (Pinto, 1989) prouvent que l'ensemble du travail administratif s'effectue dans une contrainte intériorisée qui ne se réduit pas à une contrainte juridique. Les agents de l'État ne sont pas « *une cire molle dans laquelle s'inscrirait identiquement l'empreinte de l'institution* » (Chevallier, 1995), aussi longtemps que le travail administratif représente le cadre dans lequel peut s'exprimer, dans certaines limites, un « *principe de résistance à l'action homogénéatrice* » (*Ibid.*). Cette marge de liberté ne peut être analysée uniquement dans les termes normatifs d'un manque ou d'une carence. Elle n'est pas « que » le résultat d'un « *écueil* » de l'institution. Bien au contraire : les moments où ces agents peuvent déroger ou désobéir en connaissance de cause sont sans doute une condition nécessaire au maintien de l'*illusio*. De surcroît, ils permettent le fonctionnement d'un dispositif administratif qui, le plus souvent, incite à une application routinisée de consignes strictes et sans appel. Au-delà, on peut faire l'hypothèse que ces résistances contribuent indirectement à perpétuer l'acceptation d'un ordre bureaucratique, en assurant la nécessité fondamentale pour une bureaucratie de voir ses décisions potentiellement justifiées en public. C'est ce qui apparaît dès lors que l'attention du chercheur se porte sur certains « *cas de conscience* » des agents de l'État face à des dossiers cornéliens ou instruits malgré des « *vides juridiques* ». Les exemples abondent, qui vont de celui d'une fonctionnaire qui « prend sur elle » de prévenir par téléphone un ressortissant étranger de l'avancement de son dossier contre l'avis de ses supérieurs qui lui conseillaient de « ne pas répondre », à celui de ces dossiers dont la réponse officielle respectant les formes legalistes suscitent en amont des discussions internes mouvementées autour de ce qu'il serait « *convenable* » ou « *moral* » de faire. Ces résistances font bien sûr l'objet d'un contrôle collectif et ces « *cas de conscience* » ne peuvent rendre compte du fonctionnement modal de l'appareil bureaucratique. Mais l'existence, même ponctuelle, de résistances contrôlées collectivement révèle dans quelle mesure le travail administratif est le plus souvent effectué dans la peur d'un « *dévoilement* » public et dans celle, corollaire, d'une mise à nu du fonctionnement pratique des coulisses, parfois éloignées de l'idéal légal-rationnel.

Dès lors qu'elles restent « *condamnées à des effets localisés* » (Matonti, 2005), on peut considérer que ces « *prises de distance institutionnelles* » ten-

dent à faciliter le réajustement du processus d'institutionnalisation face aux dispositions des nouveaux entrants. Loin d'être funestes pour l'institution, elles contribuent en retour à la production de celle-ci en rendant possible des prises de rôle différentes des prises de rôle antérieures et en favorisant une adaptation des modes de légitimation. Cette hypothèse est sous-jacente dans les travaux récents de Nicolas Fischer sur les intervenants de la Cimade au sein des centres de rétention (2009) : si l'assistance aux étrangers en rétention permet dans certains cas isolés une remise en liberté immédiate, la présence continue d'acteurs associatifs au sein même des structures participe à la légitimation de la procédure de rétention. Ce mécanisme s'exerce avec d'autant plus d'efficacité que les responsables peuvent se défendre de toute dissimulation en arguant du fait qu'elle s'effectue sous les yeux de « l'opinion publique ». C'est également dans une certaine mesure ce que constatait Liora Israël dans ses travaux sur le Gisti lorsque celle-ci notait combien le combat contre le droit des étrangers avait participé, comme par un effet retour, à sa solidification et sa complexification (Israël, 2003).

Le risque est grand, cependant, de faire *ex post* de toutes les résistances un mode routinisé de production de l'institution. Suivant le mot de Victor Hugo selon lequel « *une révolution est une émeute qui a réussi* », il est difficile de prévoir la portée de ces comportements de résistance. Le processus d'institutionnalisation peut en quelque sorte survivre à des adaptations secondaires bien que l'accord ne soit jamais, comme on s'en doute, « convenu d'avance ». De même que le propre de l'institution est « *d'échapper aux conditions sociales et politiques qui l'avaient fait naître, de déborder les usages et les significations qui l'avaient spécifiée* » (Gaïti, 2006 : 40), de même la caractéristique des résistances à l'institutionnalisation est de voir leur sens évoluer en fonction des réactions et des (ré)appropriations individuelles et collectives qu'elles suscitent. Ce degré d'incertitude fait que l'institutionnalisation reste un processus permanent de lutte et de redéfinitions dont l'issue n'est jamais inscrite dans les moments de genèse : il importe donc en ce sens de se tenir à distance de « *cet effet d'institutionnalisation qui finit toujours par transformer la subversion en évidence, la rupture en situation sinon totalement acceptée, du moins perçue comme acceptable* » (Suaud, Viet-Depaule, 2004 : 55). C'est dire qu'en tant que confrontation permanente des dispositions, l'institutionnalisation ne peut jamais tendre systématiquement vers le consensus ni vers l'homogénéité. Dans les moments de « conjonctures critiques », où l'affrontement « *remet en question les définitions stabilisées et révèle la fragilité de sa fonctionnalité présumée* » (Lacroix, Lagroye, 1992 : 11), le risque de scission ou de

défection est réel et la disparition éventuelle de l'institution n'est jamais loin. Ces moments de résistance peuvent alors agir comme des révélateurs de la « vérité de l'institution » en ce qu'ils mettent à l'épreuve tout à la fois la fonctionnalisation de l'institution et la permanence de son objectivation.

■ Les résistances comme révélateur de la « vérité » de l'institution

Les résistances à l'institutionnalisation sont contenues dans le processus même d'institutionnalisation et c'est « *de cette succession irrégulière d'affrontements spectaculaires et de conflits discrets [que] résulte la sédimentation de prescriptions, de pratiques, de savoirs et de croyances qui dessine la forme de l'institution* » (Ibid. : 11). Les configurations stabilisées sont en effet sans cesse menacées par l'arrivée et le départ permanent d'agents aux propriétés sociales potentiellement changeantes. De même, comme nous l'avons montré plus haut, l'inscription de cette configuration stabilisée dans l'espace plus large des rapports sociaux est sans cesse redéfinie. L'analyse des processus de résistance permet alors de poser la question de la vérité de l'institution, que l'on peut entendre à la suite de Jacques Lagroye comme l'ensemble des propositions et des dispositifs que les membres d'une institution tiennent pour légitimes, souhaitables et réalisables à un moment donné du temps (Lagroye, 2006 : 259-260), autrement dit ce que l'institution produit objectivement au-delà de ses objectifs proclamés.

Dans son analyse des résistances culturelles ouvrières face à l'enseignement secondaire en Angleterre, Paul Willis en fournit un exemple frappant (1978). Il montre en effet comment les formes d'oppositions en milieu scolaire (« le chahut », « la sèche » notamment), en facilitant l'anticipation d'une orientation vers le monde de l'atelier et en contribuant à « l'acceptation de rôles subalternes », parviennent à assurer la réalisation d'une des finalités implicites de l'institution scolaire en favorisant une forme d'auto-damnation des fils d'ouvriers. La culture anti-école (*counter-school culture*) que les enfants de la classe ouvrière importent dans le système scolaire incite à terme les jeunes fils d'ouvriers « à faire le choix "volontaire" » d'entrer à l'usine. Les résistances à l'institution scolaire révèlent alors sous cet angle la vérité fondamentale de l'institution scolaire en tant qu'instance de reproduction sociale.

Aussi bien, il est possible d'interpréter les mouvements de « grève des loyers » dans les foyers Sonacotra au cours des années 1970 comme

des tentatives – échouées – de redéfinition de la « vérité de l’institution » et de re-problématisation de cette vérité. Ce conflit est tout d’abord rendu possible par l’objectivation de l’institution et de sa « vérité » dans l’espace public : la standardisation, à l’échelle nationale, des modèles architecturaux, de la structure interne des établissements, mais aussi de leur mode de gestion permet ou facilite la désignation par les résidants d’un « ennemi commun ». Surtout, c’est à l’occasion de ce mouvement social que les dirigeants de l’institution sont contraints de clarifier et de justifier les idéaux qui sous-tendent l’édification nationale des foyers : la Sonacotra est alors définie avant tout comme une institution réformatrice, et les résidants comme des éléments passifs de la socialisation institutionnelle (Hmed, 2006).

Parce qu’elles peuvent bouleverser des pratiques sédimentées par une histoire longue, les remises en cause du processus d’institutionnalisation ont cette vertu secrète d’offrir à l’analyste des séquences, des moments et des interactions où doit être réaffirmée la série d’évidences qui est censée constituer le liant de l’institution. Ces moments au cours desquels les établis sont amenés à exprimer avec force les « valeurs fondamentales » qu’ils placent au cœur de l’institution sont souvent des moments où se réactivent des conflits préconstitués autour des modes de légitimation. L’analyse des débats parlementaires autour de la réforme des Prud’hommes dans les années 1980 montre notamment comment les affrontements sur le mode de désignation des juges prud’homaux remettent régulièrement au jour des conflits de légitimité qui se sont déjà développés autour de l’institution dans le passé (Willemez, 2007). L’objectivation des oppositions autour de « *l’existence des élections prud’homales permet de confronter deux logiques divergentes quant à la légitimité judiciaire* » (Ibid. : 15) : les juges doivent-ils tirer leur légitimité de la seule onction démocratique ou doivent-ils également justifier d’une « *compétence juridique accréditée par des diplômes et l’appartenance à un groupe professionnel* » (Ibid.) ? La réouverture cyclique de ces débats et la nécessité pour les conseillers élus de se déterminer par rapport à ces deux sources potentielles de légitimité révèlent la vérité d’une institution qui s’est toujours évertuée à défendre son existence à la fois face aux craintes d’une partie du personnel parlementaire et face à « *la domination des professionnels du droit sur l’ensemble de la justice* » (Ibid. : 20). L’analyse révèle alors toute la fragilité potentielle de l’institué lorsque les résistances touchent au socle même de ce qui est censé accréditer la coupure entre professionnels et profanes.

En définitive, parce qu’elle prétend se pencher sur ce qui est tout à la fois une conséquence et un principe générateur de réajustements et

d'aménagements du processus d'institutionnalisation, l'enquête sur les « résistances » se heurte aux mêmes limites que les discours *ad hoc* sur l'institution. À ce titre, tout discours sur des « résistances » doit, s'il ne veut pas tourner à l'invocation stérile, être passé au crible d'une réflexion sur les gains liés à la manipulation dans l'espace savant de notions suffisamment partagées et ambivalentes pour qu'on puisse les « tirer » successivement soit vers leur versant « individualiste », soit vers leur versant « holiste ». Dans la mesure où elles trouvent leurs raisons d'être aussi bien dans l'ajustement constant des rapports réciproques entre les institutions que dans l'affirmation d'un principe individuel face à un processus d'homogénéisation des *habitus*, le sociologue ne peut lui-même, par analogie et sans mauvais jeu de mots, que résister à la tentation de figer son analyse à un moment donné de ce qui reste irrémédiablement un processus continu. Il sait alors qu'il renoncerait à comprendre ce qui ne peut être saisi qu'en « train de se faire » et qu'au prix d'un va-et-vient incessant entre différentes techniques d'enquête permettant de cartographier avec minutie l'espace des points de vue.